

PREFECTURE DES PYRENEES-ATLANTIQUES

VIGILANCE METEO JAUNE

VAGUES - SUBMERSION

Destinataires :

Institutionnels : SP Bayonne – Capitainerie Bayonne – DAEE – CODIS – Port Bayonne – CR gestion ports – Conseil Départemental – DDTM-DML – DDSP – DDTM opérationnel – CORG – COZ - Port plaisance Anglet – Météo France

Communes : Anglet – Bayonne – Biarritz – Bidart – Ciboure – Guéthary – Hendaye – Saint-Jean de Luz – Urrugne – Villefranque – Mouguerre – Urcuit – Urt – St Pierre d'Irube – Lahonce – Communauté d'agglomération Pays Basque et services techniques

Presse : AFP – France 3 – France Bleu Béarn – France Bleu Bayonne – Pyrénées presse – Sud-Ouest – Sud Radio - RFM

Date : samedi 23 janvier 2021

Heure : 09 h 00

N° : 1

Description de l'évènement :

Début événement : le samedi 23 janvier à 11h00

Fin événement prévue le samedi 23 janvier 2021 16h00 au moins.

Heures de pleine mer à Saint Jean de Luz samedi vers 13h00.

Situation générale :

Une dépression atlantique a abordé la Bretagne cette nuit, associée à un net renforcement des vents d'ouest sur le littoral aquitain.

Les vagues s'amplifient en cette fin de nuit dans le Golfe de Gascogne.

Evolution prévue :

La dépression traverse le pays en se comblant vers le nord-est en journée.

Les vents forts associés génèrent de très fortes vagues dans le golfe de Gascogne et notamment sur le littoral aquitain.

Dans un contexte de coefficients de marées bas (35), les forts déferlements risquent tout de même d'engendrer des submersions localisées, par franchissement de paquets de mer sur les zones les plus exposées.

Houle de Nord-Ouest dépassant 4 à 4,5m et de période 11 à 12s.

Conseils de comportement :

Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation en écoutant les informations diffusées dans les médias. Evitez de circuler en bord de mer à pied ou en voiture. Si nécessaire, circulez avec précaution en limitant votre vitesse et ne vous engagez pas sur les routes exposées à la houle ou déjà inondées.

Habitants du bord de mer : fermez les portes, fenêtres et volets en front de mer. Protégez vos biens susceptibles d'être inondés ou emportés. Prévoyez des vivres et du matériel de secours. Surveillez la montée des eaux et tenez-vous informé auprès des autorités.

Plaisanciers : Ne prenez pas la mer. Ne pratiquez pas de sport aquatique. Avant l'épisode, vérifiez l'amarrage de votre navire et l'arrimage du matériel à bord. Ne laissez rien à bord qui pourrait provoquer un sur accident.

Professionnels de la mer : Evitez de prendre la mer. Soyez prudent si vous devez sortir. A bord, portez vos équipements de sécurité (gilets...).

Baigneurs, plongeurs, pêcheurs ou promeneurs : Ne vous mettez pas à l'eau, ne vous baignez pas. Ne pratiquez pas d'activité nautique de loisirs. Soyez particulièrement vigilant, ne vous approchez pas du bord de l'eau même d'un point surélevé (plage, falaise). Eloignez vous des ouvrages exposés aux vagues (jetées portuaires, épis, fronts de mer).

Il vous appartient de vous tenir informé de l'évolution de la situation en consultant le site :

www.meteo.fr ou sur le répondeur Météo-France au **05 67 22 95 00**

En cas d'urgence, appelez le permanent SIDPC par le standard de la préfecture : **05.59.98.25.25**

P/Le Préfet,

Le Permanent SIDPC